



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

Prix :

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

(chiffre INSEE)

Janvier 2015 :	- 1%
Février 2015 :	+ 0,7%
Mars 2015	+ 0,7%
Avril 2015	0,1%
mai 2015	0,2%
Juin 2015	- 0,1%
Juillet 2015	- 0,4%
août 2015	+ 0,3%



Septembre 2015	- 0,4%
octobre 2015	+ 0,1%

UNE URGENCE POUR LES RETRAITES : REVENDIQUER

Les retraités FO ne veulent pas, qu'au motif des terribles attentats de Paris contre la population ce 13 novembre 2015, le Gouvernement puisse sous couvert de cet état d'urgence et de guerre proclamé dans le pays se désengager de ses responsabilités sociales qu'il doit assumer aux salariés, chômeurs, retraités et jeunes.

Force Ouvrière continuera plus que jamais à défendre au quotidien les valeurs de solidarités, de paix, de fraternité et de laïcité, valeurs essentielles de la démocratie et de notre république.

Alors que notre société vit une crise économique et sociale terrible, ces fondamentaux doivent être réaffirmés plus que jamais.

S'il faut un renforcement de la sécurité et des libertés des citoyens, il ne faut pas confondre des moyens et des effectifs de police et de gendarmerie supplémentaires avec une restriction des libertés individuelles, collectives et syndicales, des droits de manifestation et du droit de grève

De même, combattre, écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi.

C'est pourquoi nous devons plus que jamais **re-ven-di-quer !**

En premier lieu la revalorisation des pensions. Après 30 mois de gel du niveau des retraites et des pensions de l'ensemble des retraités, l'annonce officielle d'une revalorisation de 0,1 % au 1^{er} octobre 2015 des retraites et donc de celles des cheminots est une véritable provocation : cela représente à peine le prix d'une baguette de pain par mois !

Cette pension sera donc versée mensuellement (voir page 2) à partir du premier janvier sans aucune compensation bien que cette mesure engendre plusieurs millions d'euros d'économie pour la caisse en frais financiers. Les économies ainsi effectuées viendront en déduction de la contribution de l'Etat !

En deuxième lieu, après plus d'un an de négociations sur le financement des régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC, les propositions ont été jugées inacceptables par Force Ouvrière.

A elles seules, les ponctions effectuées directement dans le portefeuille des retraités sont estimées à 1,6 milliard d'euros en 2017, 3,9 milliards d'euros en 2020 et 4,9 milliards d'euros en 2030. Elles représentent plus de la moitié de la totalité des mesures mises en œuvre pour réduire le déficit technique des régimes de retraite ARRCO/AGIRC.

On sait d'ores et déjà que toutes les mesures de cet accord s'avèreront insuffisantes pour assurer l'équilibre qui continuera à afficher des résultats déficitaires (-4,1 milliards d'euros en 2030). Alors que la proposition de Force Ouvrière d'augmenter les cotisations (patronales et salariales) aurait permis de régler le problème.

Pour finir par les élections professionnelles du 19 novembre : en dépit d'une campagne dynamique, avec 9,16%, résultats titulaire C.E., la représentativité n'a pas été atteinte.

Pour autant les résultats DP sont encourageants. en effet on peut constater des augmentations sensibles. 11,74% en exécution sédentaire soit + 0,63% et 11,81 % chez les ADC soit + 1,40%

Maitrise : + 0,14 % et Cadres : - 0,19%

Au total tous collègues confondus en DP, nous passons de 9,01 % en 2014 à 9,22% en 2015.



Massala K.

Massala K.



Conseil d'administration



C'est le Conseil d'Administration du 12 mars dernier qui s'est prononcé sur le projet de mensualisation des pensions.

Vous trouverez ci-après le résultat du vote des administrateurs. Il est à noter que la mensualisation a été approuvée par 19 voix pour et 3 contre.

Bien sûr, c'est ce résultat qui a été transmis au ministre.

Votants	Vote	Nombre de voix
CGT	NPPV	8
UNSA	NPPV	4
SUD RAIL	NPPV	3
CFDT	C	3
FGRCF	NPPV	1
Représentants de l'Entreprise	P	18
Président	P	1

NPPV : Ne Participe Pas au Vote : 16 C : Contre :3 P : Pour :19 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration du 9 avril a débattu des comptes 2014. Ils ont été approuvés à l'unanimité par le conseil.

Il est à noter que :

- ⇒ Les charges de retraite sont, au total, pour l'année 2014, de 5,316 milliards d'euros.
- ⇒ Les charges techniques de prévoyance sont de 2,064 milliards d'euros
- ⇒ Les charges de gestion 82 millions d'euros



Une pierre angulaire de la construction de l'UNAC vient de nous quitter : Claude POIRIER a été secrétaire de l'UNAC de 1976 à fin 1986.

Selon son habitude, il est parti en toute discrétion. Il avait 80 ans.

Pourtant, notre fédération et en particulier l'UNAC ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui sans son travail. Il est à l'origine de la restructuration de l'UNAC dans les années 70 et tous ceux qui l'ont connu ont loué sa modestie et son efficacité.

Son militantisme ne s'arrêtait pas là. En effet, il fut aussi secrétaire régional de Lille de 1972 à 1974 et partageait son temps à la fédération entre les problèmes des roulants et la confection de notre Rail Syndicaliste.

Il fut un européen convaincu et avait établi des liens très forts avec les conducteurs luxembourgeois et bavarois.

Dans cette douloureuse épreuve, toutes nos affectueuses pensées vont à sa famille et en particulier à Rolande, son épouse, qui fut une complice effacée et non moins attentionnée.

Echo des Régions

Région de Tours

Les retraités de la région de Tours se sont réunis le lundi 9 novembre dans les locaux syndicaux. Ce bureau a été présidé par Gérard LE MAUFF qui était venu en voisin de la région de Nantes. Le premier point à l'ordre du jour a permis d'aborder les sujets traités lors du bureau national du 30 septembre dernier. Ainsi la mensualisation des pensions prévue à partir du premier janvier 2016 a été au centre des débats. Claude DENIS a rappelé la position définie lors de la conférence des retraités qui s'est prononcée contre cette mensualisation. Alain GUICHON a ensuite évoqué le congrès de l'Union Départementale d'Indre et Loire qui s'est tenu récemment. Gérard LE MAUFF fait le point sur les différentes instances de l'UCR FO auxquelles il a participé et particulièrement le comité exécutif de BORDEAUX des 29 et 30 octobre



dernier.

Le bureau est informé par Jacqueline HELLEU secrétaire de l'UDR 37, invitée à notre réunion, de la prochaine AG de L'UDR. Elle nous relate le fonctionnement de sa section depuis son élection. Gérard LE MAUFF y représentera l'Union Confédérale des retraités. Un débat informel s'en suit sur les candidatures pour cette instance.

Louis VINCINAUX secrétaire Régional nous explique la campagne électorale sur la Région de TOURS et ses espoirs dans le cadre des élections professionnelles.

La matinée se termine par le pot de l'amitié.

Région de RENNES

Les retraités Bretons ont profité de la présence du secrétaire général de la fédération des cheminots, François GRASA, pour se réunir.



Claude DENIS, secrétaire des retraités, est intervenu sur les sujets spécifiques et en particulier la mensualisation de nos pensions que le gouvernement a programmée pour le 1^{er} janvier prochain.

Ce fut également l'occasion pour les retraités de se mettre à la disposition de l'Organisation pour cette campagne électorale qui a pour objectif l'obtention de notre représentativité nationale.

Cette matinée s'est terminée par un repas pris en commun dans les locaux de l'Union Départementale.

Région de TOULOUSE



Une réunion des retraités M-P s'est tenue à Toulouse le jeudi 15 octobre 2015, en présence de retraités venus de toute la région. André MONS, responsable régional des retraités, devait d'abord rendre compte de la réunion du bureau national élargi qui s'est tenue à Paris le mercredi 30 septembre. Ont été évoquées la mensualisation des pensions, la revalorisation des retraites : cette situation fait diminuer le pouvoir d'achat des retraités. Cette diminution est amplifiée par les augmentations d'impôts qui, pour certains, peuvent être importantes.

Les honoraires de dispensation participant à la rémunération des pharmaciens sont abordés.

Pour finir, la situation de la SNCF qui a été scindée en 3 EPIC est débattue.

Tous les retraités se sont retrouvés ensuite au cours d'un repas convivial près de la gare Matabiau... comme il se doit pour des cheminots retraités.

Région de Dijon :

Un copain nous quitte

Daniel Richard dit Dadou, notre copain de Dôle qui fut secrétaire du syndicat des actifs à Dôle et qui était jusqu'à ces derniers temps trésorier de la section des retraités vient de nous quitter le 14 octobre dans sa 71^{ème} année des suites d'une longue maladie. Nous retiendrons de lui l'image d'un homme affable, aimant la convivialité, prêt à tout pour rendre service et d'un militant efficace. Il va beaucoup nous manquer. A son épouse, ses enfants, toute sa famille nous présentons nos plus sincères condoléances.

L'UCR FO condamne

l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

3,4 milliards d'euros

ponctionnés sur les retraités !

Cet accord scélérat est un tour de vis supplémentaire infligé au pouvoir d'achat des retraités et leurs ayants droit

LES RETRAITÉS DE L'UCR-FO DISENT

NON À CET ACCORD

parce que :

- Il institue une sous-indexation des retraites complémentaires y compris des pensions de réversion versées aux veuves et veufs, de 1 point par rapport à l'inflation en 2016, 2017 et 2018.

Cela signifie un blocage effectif des retraites et des pensions de réversion pendant 3 années supplémentaires.

- Il reporte la date d'indexation annuelle du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, ce qui entraînera un gel des retraites complémentaires durant sept mois supplémentaires.

Sur les 6,1 milliards d'euros d'économies attendues d'ici 2020, plus de la moitié, seront prélevés directement dans le porte-monnaie des retraités !

- Pour inciter les salariés à reporter l'âge de la retraite, il met en place un «malus temporaire» de 10% pendant trois ans dans la limite de 67 ans sur les retraites Arrco et Agirc pour tous les retraités nés à partir de 1957. Ceux assujettis au taux réduit de CSG se verront appliquer un abattement de 5 % «seulement» !

Seule échappatoire à cet abattement : décaler son départ à la retraite d'un an !

**CET ABATTEMENT EST
INACCEPTABLE !**

47% de salariés finissent leur carrière au chômage.

Les femmes, dont la retraite s'avère inférieure de 20% à 30% à celle des hommes, seront durement pénalisées.

Les salariés à carrières longues, les titulaires d'un compte pénibilité, les invalides seront aussi automatiquement touchés.

**NON À LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DU NIVEAU
DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES POUR TOUS
ET À LA REMISE EN CAUSE DES DROITS DES RETRAITÉS**

**La retraite complémentaire
ARRCO et AGIRC est un droit**

**OUI au droit à la retraite
complémentaire à 100 %
pour tous !**

FO
LA FORCE SYNDICALE